



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Madame Vanessa PONDI

136 rue Georges Le du

Bâtiment A3

91100 CORBEIL-ESSONNES

Paris, le 12 octobre 2021

CONTRAT DE TRAVAIL

Madame,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre engagement dans notre banque à compter du 19 octobre 2021, sous contrat à durée indéterminée, en qualité de Responsable Clientèle Particuliers au sein du réseau

Votre classification sera celle de Technicien, niveau G.

Votre rémunération, fixée à la somme annuelle brute de 36 000.00 euros, sera versée en 12 mensualités égales par virement sur le compte que vous allez être amenée à ouvrir au sein de notre agence du Personnel.

Vous bénéficierez de l'application de la Convention Collective de la Branche Banque Populaire en vigueur au 1er juillet 2015, complétée des accords collectifs de la Branche Banque Populaire et du Groupe BPCE, que vous pourrez consulter sur notre intranet CBRED.

Cet engagement prendra son plein effet à l'issue d'une période d'essai de 3 mois de présence effective, qui pourra être renouvelée dans les conditions de l'article 19 de la convention collective.

Votre fonction et votre affectation ne préjugent en rien de celles qui seraient prononcées selon les besoins de notre entreprise là où elle est implantée (agences, banque à distance ou dans d'autres services), quels que soient les lieux d'implantation, les jours et heures de fonctionnement et ce sur l'ensemble du territoire français (métropole et DOM).

Pour certaines fonctions, en application de l'article 312-3 du Règlement général de l'AMF en vigueur, le salarié doit avoir acquis, dans un délai maximum de six mois suivant la prise effective de ses fonctions, la Certification Professionnelle des acteurs de marchés. Le salarié intégrant la BRED s'engage donc à suivre de manière assidue la formation nécessaire à l'obtention de la Certification Professionnelle des acteurs de marchés, et à obtenir dans les meilleurs délais cette certification qui est indispensable à l'exercice de son emploi. En outre, une situation d'échecs répétés à l'examen de la Certification AMF pourra conduire à une rupture du contrat de travail.

Jusqu'à l'obtention de la certification agréée par l'AMF, le collaborateur ne pourra réaliser l'ensemble des activités d'information, de conseil et de vente en vue d'effectuer des transactions sur instruments financiers qu'avec l'accompagnement et le contrôle de sa ligne managériale.

Il est précisé que l'inscription du salarié à la formation et à l'examen ainsi que la prise en charge financière incombe à la BRED.

Les dispositions du présent article ne concernent pas les salariés déjà titulaires de la certification ou bénéficiaires de la clause dite de "grand-père (Groupe BPCE)".

Ce contrat implique votre adhésion aux règles, usages et accords en vigueur, et notamment aux dispositions substantielles suivantes :

- Nous informer par écrit, dans le délai maximum de huit jours, de toutes les modifications concernant votre domicile, votre état civil, votre situation de famille, et de tout événement susceptible de modifier, même à titre provisoire, les modalités de votre situation personnelle ou administrative
- Respecter les exigences de notre profession et plus particulièrement de notre banque : notamment son règlement intérieur et ses annexes ainsi que les dispositions déontologiques qui s'imposent ; les informations sur la "procédure d'alerte" en place étant disponibles sur CBRED
- Prendre connaissance, avec la plus grande attention, de la fiche relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, remise avec le présent contrat et disponible sur CBRED / Ressources documentaires / Conformité Blanchiment
- Accepter de travailler dans une entreprise qui commercialise et gère des produits bancaires et financiers générateurs d'intérêts
- Se conformer pendant toute la durée du contrat, aux horaires et jours de travail en vigueur au sein de notre Banque s'organisant selon une répartition hebdomadaire du lundi au vendredi ou du mardi au samedi en fonction de vos affectations
- Défendre les valeurs de notre entreprise à l'intérieur comme à l'extérieur de celle-ci et adopter une présentation adaptée
- Exercer votre métier avec la volonté de satisfaire aux impératifs de rigueur, de qualité et de productivité inhérents à notre profession et, pour ce faire, développer votre compétence et votre culture professionnelles dans le cadre des programmes de formation qui vous seront fixés

Dans le cadre de l'embauche, de l'exécution et de la rupture du contrat de travail, la BRED Banque Populaire est amenée à collecter, utiliser et traiter différentes données personnelles du salarié aux fins de gestion du personnel et des rémunérations et de respect des obligations déclaratives auprès des différents organismes sociaux.

La signature du présent contrat vaut autorisation pour la BRED Banque Populaire de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de notre banque, les destinataires de ces données sont notamment les organismes de sécurité sociale, les caisses de retraite et de prévoyance, la mutuelle, les services des impôts, le service sécurité, la médecine du travail. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiqués qu'à ces destinataires.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au Délégué à la Protection des Données (delegue-protection-donnees@bred.fr).

La politique générale de protection des données est consultable sur l'intranet de la banque. Par ailleurs, en cas de rupture du présent contrat, vous resterez tenue au secret professionnel ainsi qu'à une obligation de loyauté à l'égard de notre société et de ses filiales ; vous vous engagez en conséquence à ne pas causer de manière déloyale un préjudice d'ordre financier ou commercial à la BRED Banque Populaire ainsi qu'à ses filiales.

Il est entendu entre nous que votre bulletin de paie est dématérialisé et mis à disposition dans un coffre-fort virtuel strictement personnel géré par Digiposte.

Pour la bonne règle, vous voudrez bien retourner le deuxième exemplaire du présent contrat revêtu de votre signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Nous vous prions d'agrérer, Madame, nos salutations distinguées.

lu et approuvé
[Signature]

Vanessa Loni

ALBAN SARTORI

Directeur des Ressources Humaines